

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 Juin 2023, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaient présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Monique BONNAFOUX, Sylvie DORLEANS, Déborah LEGER, Guenaelle NEPOST, Messieurs Christophe DELACROIX, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusés : Véronique SOURIS, Antonia RIERA, Serge FIRINGA, Isabelle FAGARD

Ont donné pouvoir : Antonia RIERA à Madame le Maire, Isabelle FAGARD à Monique Bonnafoux, Serge FIRINGA à Jean-Pierre Mandray

Absents :

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

L'ordre du jour est approuvé à

Unanimité

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux nouvelles élues de la liste Plaisan autrement. Elle rappelle, notamment à destination du public présent que cette liste a obtenu 3 sièges aux élections municipales, des démissions en cascade nous permettent aujourd'hui d'accueillir Mesdames Dorléans 8<sup>ème</sup> de liste, Madame Souris excusée ce jour 10<sup>ème</sup> de liste et Madame Nespost 12<sup>ème</sup> de liste. Madame le Maire leur dit espérer qu'elles seront présentes jusqu'à la fin du mandat afin de représenter leurs électeurs et précise que son équipe est à leur disposition pour toute information qu'elles jugeront utiles.

Points d'actualité présentés par Mme le Maire

Madame le Maire tient à rassurer le conseil municipal : les actualités font état de nombreuses agressions et de démissions de maires et d'élus. A Plaisan, la population est en très grande majorité agréable et l'engagement des élus reste intact.

Information est donnée sur le Fonds Vert : les dossiers de Plaisan, qualifiés d'exemplaires seront accompagnés par l'état à hauteur de 60% (photovoltaïque sur le toit de l'école, ludothèque). Le département s'étant déjà engagé, nous atteindrons les 80% maximum règlementaires. Une grande satisfaction pour notre directrice des services et pour le maire.

Nomination d'un secrétaire de séance : Madame Annie Boix

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

## **ORDRE DU JOUR :**

### DELIBERATION N°1 : Délibération suppression régie avance.

Présentation Mme le Maire

Madame le Maire explique que nous avons eu une demande de la trésorerie pour fermeture de la régie d'avances ouverte par délibération en date du 09 février 2016. Elle était destinée à régler des dépenses d'affranchissement. Cette régie n'a jamais été utilisée.

L'encaisse est de 500 euros.

Vote : Unanimité

### DELIBERATION N°2 : Délibération suppression régie bibliothèque.

Présentation Mme le Maire

Nous avons eu un contrôle de nos régies. La régie bibliothèque n'était pas détenue en mairie. L'inspecteur divisionnaire a soulevé cette incohérence et demande que cette dernière soit domiciliée en mairie et son mode de fonctionnement entièrement revu. Au vu de sa faible activité il demande la suppression de cette régie et l'intégration de la vente des abonnements au sein de la régie « droits de place ».

Vote : Unanimité

### DELIBERATION N°3 : Délibération extension régie droits de place aux produits de la bibliothèque.

Présentation Mme le Maire

Régularisation autorisation encaissement produits de la régie bibliothèque et tarifs :

Adultes CCVH : 10 €

Adultes hors CCVH : 20 €

Associations et collectivités CCVH : 10 €

Associations et collectivités hors CCVH : 20 €

Couple CCVH : 15 €

Couple hors CCVH : 30 €

Tarif réduit CCVH : 5 €

Tarif réduit hors CCVH : 10 €

Vote : Unanimité

### DELIBERATION N°4 : Délibération tarifs régie droits de place.

Présentation Mme Le Maire.

Photocopies : 0.20 centimes la feuille

Encombrants : 10 euros le m3, 50 euros la benne pour les entreprises privées.

Location tables et chaises : 5 euros le lot d'une table et 6 chaises

Location Foyer Municipal : 250 euros résidents de Plaissan, 500 euros non résident, gratuité pour les associations.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°5 : Délibération modification mode de perception des recettes régie garderie.

Présentation Mme Le Maire.

Cette régie crée en 2001 regroupe les produits de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire. Les modes de recouvrements sont les suivants : chèques bancaires, chèques postaux, Numéraires, CB, virements, chèques CESU.

Depuis juillet 2021 nous avons ouvert un compte DFT pour le portail famille permettant la réservation des prestations par internet et paiement uniquement par carte bleue.

Il n'est plus nécessaire d'avoir tous ces moyens de paiements. L'encaisse par carte bleue est suffisante.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir annuler les autres moyens de paiement pour cette régie.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°6 : Délibération ouverture poste de policier municipal.

Présentation Mr Négrou, adjoint

Notre commune est bien heureusement plutôt tranquille. Cependant, des interventions sont souvent nécessaires au niveau du stationnement, des dépôts sauvages, de la vitesse, des véhicules tampons. Le policier municipal sera également en charge du permis de louer et de faire respecter un certain nombre de réglementations.

Ce poste sera « mutualisé » avec les communes d'Aumelas et de Puilacher.

Ouverture de poste pour 35 heures.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°7 : Délibération ouverture poste d'attaché.

Présentation Mr PINGAUD Bernard.

Notre secrétaire de mairie a réussi le concours d'attachée. Or, ce poste avait été fermé lors du départ à la retraite de l'ancienne attachée. Il est donc nécessaire d'ouvrir à nouveau ce poste. Des félicitations sont à nouveau adressées à Véronique Gars.

Ouverture de poste pour 35 heures.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°8 : Délibération vote tableau des effectifs.

Présentation Mme Le Maire.

Pour informer les nouvelles élues, Madame le Maire précise que le nombre de salariés de la commune est de 11. Pour le périscolaire, nous avons conventionné avec le groupement d'employeurs GEEP dont les agents complètent les effectifs.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°9 : Délibération acceptation cession bande de terre par Mr BOUDET et consort.

Présentation Mr NEGROU Frédéric.

Il s'agit d'élargir le chemin de Fontcaude pour permettre un accès plus sécurisé aux familles qui se rendent au centre équestre

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°10 : Délibération signature protocole d'accord portant sur le chemin rural n°31.

Présentation de Mr PINGAUD Bernard

Suite aux différentes visites sur site des géomètres, des juristes et des différentes parties un protocole a été rédigé par les avocats. Nous proposons de le voter afin de clore ce dossier.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°11 : Délibération autorisation signature acte notarié.

Présentation de Mr PINGAUD

Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié (donation Boudet)

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°12 : Délibération autorisation signature convention accueil de loisirs St Pargoire.

Présentation de Madame le Maire

Les enfants de Plaissan ont accès au centre de loisirs de Saint-Pargoire et depuis plusieurs années la commune participe financièrement à son fonctionnement moyennant une facturation par enfant et par jour. Chaque année, nous versons à la commune voisine entre 9 et 15000 euros.

Pour cette nouvelle convention, il s'agit de financements à hauteur de 18 euros par jour et par enfant.

Madame le Maire indique qu'elle exige de la part du centre de loisirs de Saint-Pargoire, une transparence totale sur les factures envoyées aux parents et que la participation de la commune soit enfin mentionnée.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°13 : Délibération demande de subvention exceptionnelle.

Présentation de Mme LEGER Déborah

Deux jeunes plissanaises sont en finale du championnat de France de gymnastique en Ile de France avec leur club de Clermont l'Hérault

La commune a été sollicitée pour une participation au financement de ce déplacement.

Madame le Maire se félicite du nombre de jeunes talents dans notre village et propose qu'à l'avenir une commission ad hoc soit chargée d'étudier les demandes après qu'un règlement ait été rédigé et approuvé par le conseil.

300 euros seront attribués de manière exceptionnelle

Vote : Majorité et Déborah LEGER ne participe pas au vote

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 h50 .

